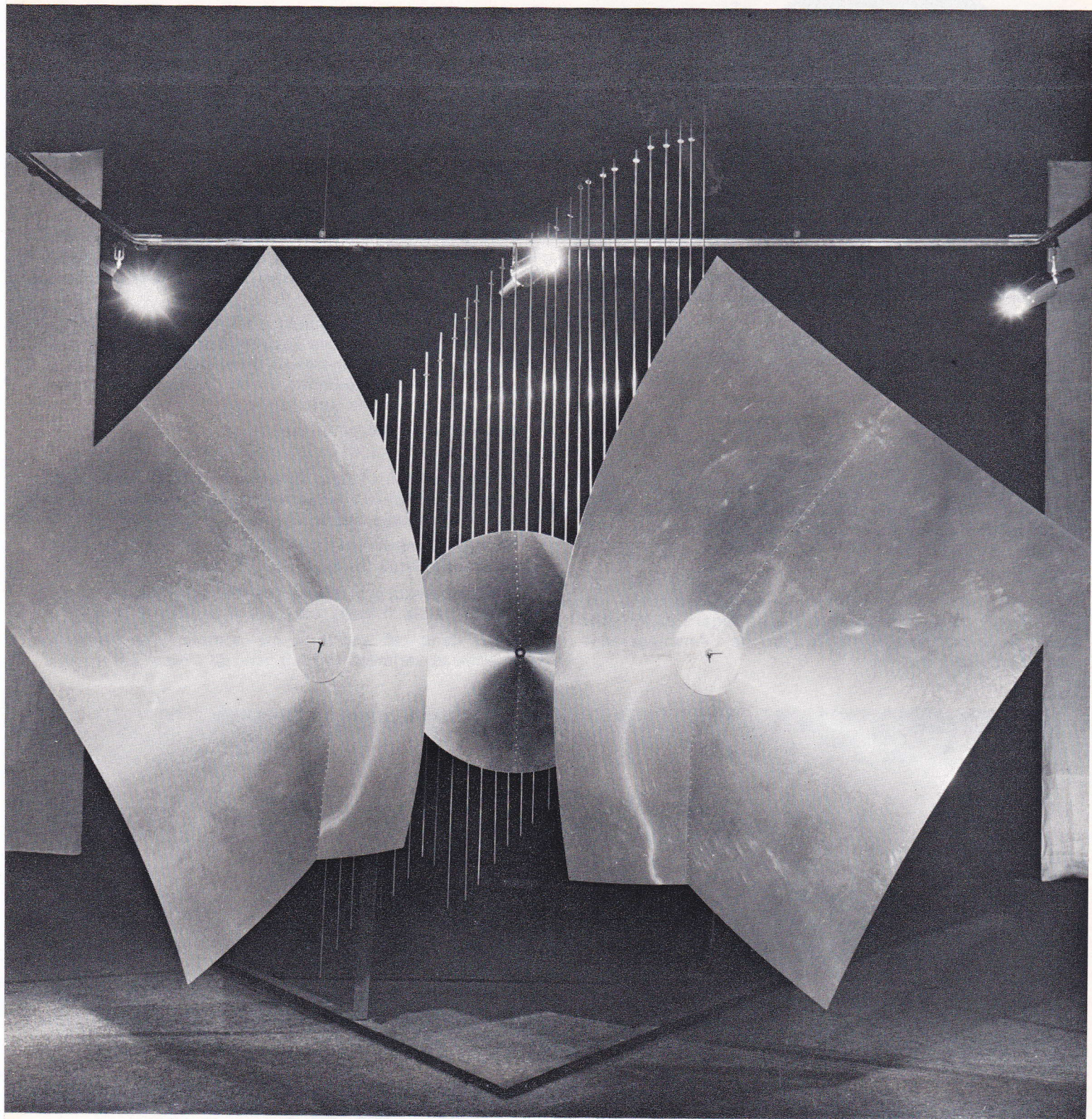
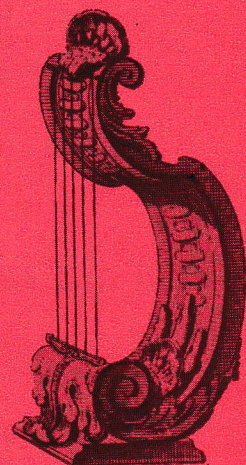




pour une musique vivante

Comment rapprocher le plus grand nombre possible de Français d'une musique vivante, et de qualité incontestable ? M. Marcel LANDOWSKI, Inspecteur Général chargé du Service de la Musique au Ministère d'Etat chargé des Affaires Culturelles évoque, pour "2000", les problèmes les plus importants à résoudre pour rendre à la Musique sa place éminente parmi les arts qui contribuent à l'édification de notre Civilisation.



La France est-elle "démusicalisée" ?

En France les associations les plus nombreuses sont, non pas celles de chasseurs ou de pêcheurs à la ligne, mais les Sociétés musicales et chorales, les ensembles d'amateurs, les fanfares, au nombre de sept mille environ. Il est donc faux de dire que le Français n'aime pas la musique, mais l'effort essentiel doit aujourd'hui porter sur une « revitalisation » de l'action musicale, car si beaucoup de Français entendent de la musique, trop peu la vivent dans de bonnes conditions : c'est une participation plus large et de meilleure qualité qu'il nous faut promouvoir.

Cette participation nécessaire exige que la musique se rapproche de chacun de nous. Et c'est notamment à l'école que, dès l'éveil de la sensibilité, un effort doit être mené sur le plan de l'enseignement musical.

Un nouvel enseignement musical, condition d'un nouvel essor de la Musique

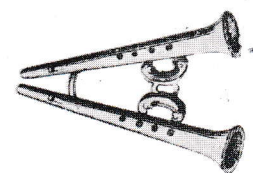
Faute de moyens humains et matériels suffisants, faute d'évolution des méthodes pédagogiques, bien qu'il y ait de brillantes exceptions, l'étude de la musique tend trop souvent à se réduire à l'étude bien sèche du solfège. En accord avec le Ministère de l'Éducation Nationale, une commission interministérielle a, voici deux ans, déposé ses conclusions sur cette question fondamentale de l'Enseignement Musical dans l'Enseignement Général. En effet, nous pensons que les disciplines de la sensibilité sont aussi importantes pour le développement de l'homme et de sa personnalité que les disciplines de la connaissance. C'est pourquoi nous nous proposons d'étudier comment organiser l'éveil artistique, et notamment musical, des enfants en leur faisant vivre cet art « de l'intérieur » et non en le leur imposant « de l'extérieur ». Il vaut mieux que

les enfants découvrent avant dix ans la musique grâce à la IX^e Symphonie plutôt que par le « Yyé » à l'âge de l'adolescence. Dès maintenant, quelques expériences sont en cours : par exemple, des formations orchestrales viennent illustrer les leçons de musique dans les écoles de certaines régions de France, notamment en Alsace et dans la région parisienne.

Cette œuvre de longue haleine doit se doubler d'une action sur le plan de la qualité et sur celui de la valorisation et du développement des outils musicaux qui existent en France ainsi que sur ceux que nous devons créer.

Nous devons tout d'abord nous montrer intransigeants sur le plan de la qualité. Les progrès de la technique ont rendu accessibles à tous les foyers les meilleurs solistes, les meilleurs orchestres, les meilleures interprétations : le spectaculaire essor du disque, l'effort de la radio rendent l'amateur d'aujourd'hui plus exigeant qu'il ne l'était il y a trente ans. L'action de l'État devra donc tendre à la création progressive ou à la réanimation d'outils musicaux de qualité indiscutable.

Sur le plan des régions



Comment cette action sera-t-elle menée sur le plan régional ?

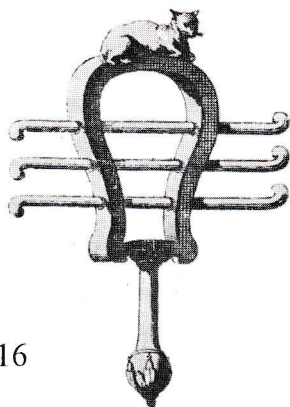
Tout d'abord, des orchestres symphoniques régionaux seront mis en place ou réorganisés avec une aide de l'État. L'orchestre symphonique permet en effet les combinaisons musicales les plus variées : de la petite formation de chambre à l'ensemble orchestral le plus nombreux, il peut interpréter le répertoire le plus complet, accompagner des solistes ou servir d'élément de base permanent au théâtre lyrique. Les principales villes françaises se verront ainsi aidées par étapes progressives : dès 1967, deux métropoles seront choisies ; d'autres suivront, les moyens financiers et le recrutement des musiciens commanderont la cadence de notre progression.

Bien entendu, ces orchestres devront servir également à la réanimation musicale de la région en son ensemble : ils joueront dans les autres villes grandes et petites, pour les entreprises comme pour les universités et les écoles, etc.

des orchestres et des conservatoires régionaux...

L'action de réorganisation porte également sur l'institution de conservatoires régionaux, dont les deux premiers ont été mis en place en 1966, à Toulouse et à Reims. Parmi les 48 conservatoires ou écoles de musique qui existent à l'heure actuelle en France, d'autres encore seront transformés en conservatoires régionaux. Les études y seront aménagées selon le « mi-temps pédagogique », c'est-à-dire qu'un enseignement général de type classique complètera l'enseignement purement musical ; ainsi les élèves qui, pour une raison ou pour une autre, ne pourront ou ne voudront pas devenir des professionnels, auront la faculté, au terme de leurs études, de passer dans de bonnes conditions les mêmes examens que s'ils avaient suivi des classes traditionnelles. Nous pensons ainsi pouvoir mieux discerner les vocations professionnelles : en effet, il faut plus de 10 ans pour former un bon pianiste ou un bon violoniste : c'est donc à l'âge de 8 ou 9 ans que les parents doivent décider si leur enfant sera ou non un musicien professionnel ou, s'il échoue, un musicien médiocre dépourvu de tout autre diplôme.

Cet état de choses détourne évidemment des carrières musicales beaucoup d'authentiques vocations.



...à l'animation musicale



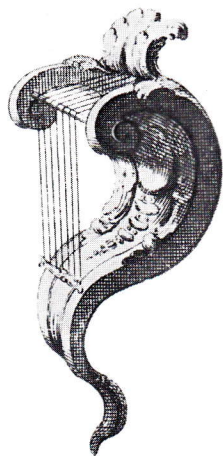
En effet, nous allons en France manquer de musiciens professionnels, car, à l'heure actuelle, avec ses innombrables difficultés matérielles, cette carrière n'est plus attrayante. Nous possédons environ 1 200 professionnels, soit autant qu'en Suisse ou en Hollande, alors que l'Allemagne en a plus de 8 000 ! Sans doute, nous exportons facilement quelques-uns de nos plus brillants virtuoses, mais la qualité et la modicité de leurs exigences financières multiplient les tournées en France d'ensembles orchestraux étrangers, notamment italiens ou d'Europe Centrale, qui viennent combler les vides qui se sont creusés dans notre vie musicale régionale.

Une telle situation conduit inévitablement à une désaffection de la carrière musicale.

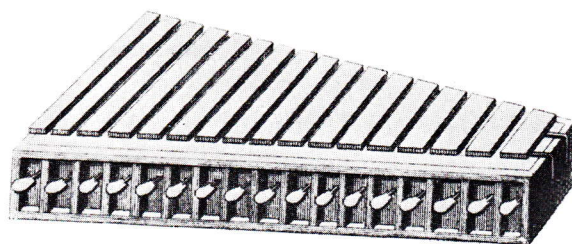
Mais bien entendu, il ne suffit pas de créer d'excellents orchestres régionaux, de permettre la mise en place des conservatoires, et de les alimenter en instrumentistes de valeur : l'effort doit porter aussi sur le public, qu'il importe d'aider à se sentir concerné par la musique.

Cette action d'animation musicale doit susciter et développer en France les rencontres du plus grand nombre avec la musique. A cette fin, des stages organisés à Royaumont et dont le premier a eu lieu en 1966, permettront de former les animateurs qualifiés nécessaires. Ceux-ci seront le pivot entre les professionnels, les éducateurs, les amateurs et le public : leur activité s'exercera en liaison avec des organismes déjà existants, en particulier les maisons de la culture.

Dans les maisons de la culture, en effet, qui ont déjà été créées ou seront créées, la musique aura une large part. Ainsi, grâce également à des initiatives telles que la discothèque de France et les discothèques locales, la musique sera présente partout en France, et les milieux jusqu'ici les moins concernés, comme ceux des campagnes, pourront, espérons-le, s'initier à la musique.



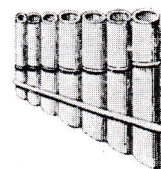
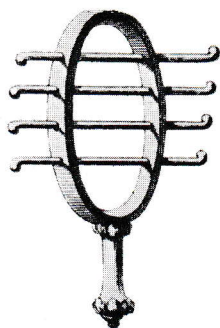
Existe-il encore une "vie musicale" pour les amateurs ?



Dans notre esprit, cette initiation doit permettre non pas une présence passive, mais une participation active à la musique. On a beaucoup ironisé, depuis l'œuvre de Courteline, sur les inévitables leçons de piano ou de chant des jeunes filles du monde ou de la bourgeoisie : mais que ce soit par snobisme ou par conviction, cet état d'esprit permettait à chaque famille d'entretenir une atmosphère musicale où communiaient parents et enfants. Ne faut-il pas tenter de recréer la cellule de base de la vie musicale, la famille musicienne, qui permettrait la reconstitution de petits ensembles de musique de chambre amateurs ?

En effet, pas plus que le cinéma n'a fait disparaître le théâtre, le disque ou la radio ne feront disparaître le concert ni la musique vivante amateur : ils en sont le complément qui a permis une pénétration de la musique dans des couches de population beaucoup plus vastes. Pour la vie musicale amateur, nous pensons en effet que, grâce à un enseignement musical actif renouvelé, de nombreux ensembles amateurs, étudiants en particulier, comme aux États-Unis, par exemple, apporteront de grands enrichissements. Il y a là un besoin que prouve l'éclosion par centaines d'Écoles de musique dans tout le pays.





L'action de l'État vers de véritables "régions musicales"

Bien entendu une action aussi large ne peut aller sans organisation administrative et sans moyens financiers. A terme, de véritables « Régions Musicales » seront mises en place.

En effet il ne saurait être question de négliger la culture et notamment la musique, lorsqu'on désire redonner vie aux provinces françaises. Les grands centres urbains français ne seront véritablement accueillants pour l'homme que si les activités culturelles y tiennent leur juste place. Or, la vie musicale de la province s'est peu à peu contractée au cours des dernières décennies. Il y a certes les orchestres radio-symphoniques de Lille, Strasbourg et Nice, les orchestres municipaux de Lyon, Strasbourg, Bordeaux, Metz, Nancy, Rouen, Mulhouse, ainsi que quelques brillantes réussites d'ensembles instrumentaux, de chorales ou de maîtrises.

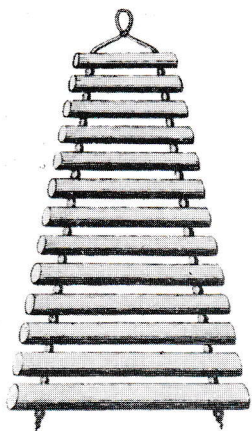
Mais trop souvent, la vie musicale s'est resserrée autour des théâtres lyriques municipaux, en faveur desquels certaines municipalités ont consenti d'importants efforts. Mais si, parmi eux, certains brillent d'un éclat fort vif, beaucoup d'autres se bornent à présenter, à longueur d'année, les mêmes œuvres d'un répertoire démodé et insuffisamment renouvelé. Il est maintenant urgent de penser en termes du XX^e siècle le problème de la musique dans nos provinces. Les négociations entamées avec plusieurs métropoles ou villes d'importance régionale doivent permettre d'aboutir rapidement aux premiers résultats concrets, en quelques points exemplaires.

L'État "mécène"...

Vous savez que le Ministère d'État chargé des Affaires Culturelles cherche à recréer les conditions d'un mécénat privé qui, par l'intermédiaire de fondations, apporterait à la vie artistique les moyens et l'initiative du secteur privé. Certaines grandes entreprises ont déjà montré le chemin en finançant largement de spectaculaires réalisations architecturales ou en aidant des peintres et des sculpteurs : n'en feraient-elles pas de même en subventionnant des orchestres ou des recherches musicales ?

De toute manière l'aide de l'État va s'exercer de manière à soutenir une vie musicale permanente, décentralisée et de qualité dans la province française, mais elle contribuera aussi à maintenir et à développer des manifestations de prestige, dont l'attrait musical et touristique dépasse souvent les limites de la région.

Là encore, l'effort de certaines municipalités doit être encouragé, d'autres initiatives suscitées. Les festivals de Strasbourg, de Besançon, d'Aix-en-Provence et de Bordeaux, les semaines musicales ou les rencontres de Menton, de Royaumont, de Versailles, de Lyon, ou d'Orange, etc., sont un stimulant pour la vie musicale de certaines régions. D'autres manifestations, telles les académies de musique (Académie internationale d'été de Nice, Académie d'été d'orgue classique de Saint-Maximin) ou les concours (pour les jeunes chefs d'orchestre à Besançon, la composition à Divonne, le chant à Toulouse), seront encouragées.



...pour la création...

Toutefois, l'aide de l'État ne saurait s'arrêter à ce stade : la musique est un art en pleine évolution ; de jeunes compositeurs et des chercheurs, souvent démunis de moyens matériels, participent en France au mouvement qui tend à renouveler les formes et le contenu de l'univers musical. Que sera la musique de l'an 2000, de quels modes d'expression usera-t-elle, de quels instruments disposera-t-elle ? Là encore, les pouvoirs publics se doivent d'aider les artistes et les techniciens en intervenant sur le plan de la création comme sur celui de la technique.

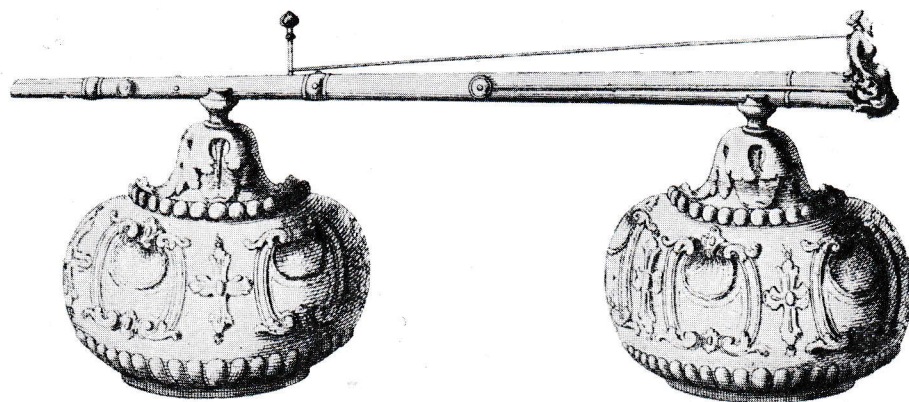
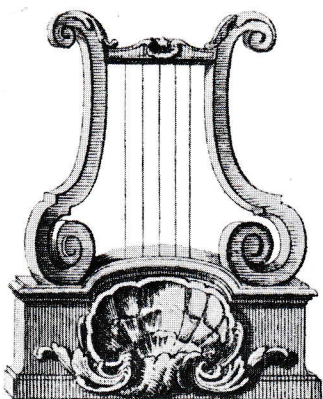
Grâce à des crédits qui ont triplé de 1966 à 1967, l'État va encourager les commandes d'œuvres nouvelles aux compositeurs français et permettre leur première exécution. Parmi les musiciens qui ont ainsi bénéficié de commandes publiques, il faut citer notamment : Claude Ballif, Serge Nigg, Raymond Loucheur, Miroglio, etc.

...pour la recherche

Sur le plan de la recherche, il est envisagé de créer un organisme de recherche musicale contemporaine : un de ses buts sera d'aider la facture instrumentale classique et d'encourager les travaux sur les instruments nouveaux. L'école française de lutherie est en effet l'une des meilleures du monde et des stagiaires viennent de nombreux pays étrangers se former ou se perfectionner chez nous ; malheureusement, c'est la main-d'œuvre française qui fait défaut et il est urgent de susciter des vocations nouvelles, si nous voulons que les instruments français (et notamment les instruments à vent) continuent à se vendre sur les marchés extérieurs. De plus si la musique se développe en province, si des orchestres nouveaux se constituent, si les ensembles d'amateurs renaissent plus nombreux, il faudra que l'on trouve des luthiers dans tout le pays.

Mais la musique d'avant-garde exige aussi des instruments d'avant-garde, que les recherches dans les domaines de l'électronique, de l'électro-acoustique, de l'utilisation de matériaux nouveaux, développent et transforment constamment. L'État encouragera ces recherches.

Enfin, sur le plan national, nous rêvons d'une « Maison du Musicien », mais ceci n'est encore qu'un rêve, permettant en plus de l'organisation de manifestations musicales les plus audacieuses, l'accueil de musiciens français et étrangers, la constitution d'une documentation complète du patrimoine musical français, disque et papier, en un mot la mise en œuvre de tout ce qui peut contribuer au renouveau et à la connaissance de notre art.



Ainsi, sur le plan individuel, régional et national, la musique pourra retrouver la place éminente à laquelle elle peut prétendre, parmi les arts qui concourent à l'épanouissement de la personnalité de l'homme.